



Dr. Olivier Buirette

C'est un incroyable parcours que celui de l'ancien Maire de Tirana (de 2000 à 2011), Edi Rama, qui devait devenir en 2013, à 49 ans, le premier ministre d'Albanie. Il fut ainsi l'un des plus jeunes premiers ministres de l'histoire de cet État qui fut l'un des plus isolés d'Europe, notamment durant la période communiste. Ce dernier devait développer toute une série de réformes qui ont permis à ce que l'on commence à parler de lui en Occident.

Il faut dire que l'Albanie, ce petit pays de 28 000 km² encastré dans les Alpes Dinariques pour une population d'un peu plus de trois millions d'habitants, a une singulière histoire en Europe et qui plus est dans notre histoire contemporaine, car il a toujours été en dehors des principaux événements qui l'ont concerné. En effet, après son indépendance face à l'Empire ottoman en 1912, ce petit État, après une courte période démocratique dirigée par Fan Noli, est devenu une monarchie soutenue par la Grande-Bretagne en la personne d'Ahmed Zogu, connu sous le nom de Zog 1^{er}. L'Albanie sera l'une des victimes de l'expansionnisme de l'Italie fasciste voisine en 1939. Après la Seconde Guerre mondiale, l'Albanie, dès novembre 1944, est devenue l'un des régimes communistes parmi les plus orthodoxes au monde sous la main de fer d'Enver Hoxha jusque-là mort de celui-ci le 11 avril 1985. Ramiz Alia lui succéda jusqu'en avril 1992, date de la fin du régime communiste qui fut emporté par la vague de la fin de la guerre froide en Europe et la dissolution de

Automne 2020 : Vers une nouvelle Albanie ?

la Yougoslavie titiste au travers d'une guerre civile qui dura, rappelons-le, dix ans (1990-2000).

L'Albanie d'Enver Hoxha laissera le souvenir d'un pays totalement enclavé refusant toute déstalinisation. Ceci entraînera sa rupture en 1956 avec l'URSS puis son rapprochement avec la Chine populaire de Mao.

Cet isolement est aussi largement conditionné par une géographie ne laissant comme accès simple que la région de Shkodër et son lac jouxtant le Monténégro au Nord. Le reste forme un imposant cirque montagneux avec des sommets dépassant souvent les 2000 mètres.

La période postcommuniste en Albanie sera brutale et à la mesure du désenclavement du pays. En effet, le pays des aigles va connaître de nombreuses crises et des soubresauts pour aboutir, après l'ère historique symbolisée par le premier chef d'État non communiste d'Albanie, Sali Berisha (premier ministre de 1992 à 1997 puis président de 2005 à 2013), à une période se voulant plus stable et sous le coup d'une normalisation dirigée vers un espoir d'adhésion à l'Union européenne (UE), à savoir avec l'arrivée aux affaires d'Edi Rama.

Ce dernier devient donc premier ministre en 2013 puis est reconduit par les élections législatives de 2017 notamment en raison de ses bons résultats économiques : le pays était en récession à son arrivée, tandis que le taux de croissance est aujourd'hui de 4,5 %. Le domaine de l'emploi est la plus grande réussite du gouvernement Rama, puisque le taux de chômage est passé de plus de 18 %

en 2014 à 12 % en 2018. De plus, il est parvenu à rééquilibrer les finances publiques grâce à une politique d'austérité, le déficit passant de 5 % à moins de 2 % en 2018.

Durant son second mandat, Edi Rama favorisera les partenariats public-privé, mais cela aura un effet d'enrichissement rapide pour un cercle d'entrepreneurs proches du pouvoir, produisant ainsi en partie un effet « à la russe » particulièrement impopulaire autour de la naissance d'une oligarchie financière. En 2018, une loi, saluée par l'UE, qui prévoit la mise en concurrence des universités et leur ouverture au marché, provoque une augmentation des frais de scolarité et le mécontentement des étudiants.

À partir de février 2019, Edi Rama est de plus en plus décrié par l'opposition qui réclame sa démission et organise des manifestations dans le pays, souvent avec une extrême violence. Face aux plus importantes manifestations depuis des décennies, il renvoie la moitié de son gouvernement et consent à certaines concessions vis-à-vis du mouvement étudiant. Il n'en demeure pas moins que ce petit État confronté, comme tous les autres, à la crise du coronavirus durcit sa législation et que la chaîne officielle le premier ministre a créée sur Facebook pour, dit-il, « dialoguer directement avec le peuple », a provoqué quelques inquiétudes, sans parler du rapprochement toujours plus important de ce seul pays à majorité musulmane d'Europe avec la Turquie, rare pays pour lequel les Albanais n'ont pas besoin de visa pour se rendre.

On le voit, le contexte géopolitique parmi les pays candidats à l'entrée dans l'UE continue d'évoluer. Nous avons vu une Serbie voisine et prudente qui distribue les bons points selon ses intérêts entre l'UE et l'ancien allié traditionnel russe, mais aussi une Albanie qui se rapproche d'une autre puissance ré-émergente dans les Balkans, à savoir la Turquie qui retrouve dans le Sud-Est européen son ancienne sphère d'influence. Ceci n'empêche cependant pas Edi Rama de poursuivre le processus de candidature à Bruxelles.

En cet automne 2020, alors qu'une nouvelle décennie commence pour le XXI^e siècle, nous avons l'étrange impression que les pays désirant adhérer à l'UE dans les Balkans et dans l'ex-Yougoslavie vont devoir choisir entre souscrire à une allégeance au retour de l'influence des grandes puissances régionales et à une diplomatie qui nous rappelle parfois la façon dont les relations internationales étaient menées avant 1914, ou se tourner vers une nouvelle dynamique de l'adhésion vers une UE qui finira peut-être par sortir de la série de crises que celle-ci affronte depuis 2005 et le rejet de son projet constitutionnel. Hélas, l'actuelle cacophonie européenne pour affronter la crise sanitaire ne porte pas à l'optimisme au moment où nous écrivons ces lignes. La fin de l'année 2020 va sans doute se refermer sur cette incertitude. Il faudra sans doute attendre la fin de la pandémie pour voir une nouvelle distribution des rapports de force dans la région. Une chose est certaine, l'Albanie en cours de rénovation par Edi Rama y jouera tout son rôle.



Ozan Alkyürek

Avocat au Barreau de Paris
oakyurek@jonesday.com

Alors que les associations européennes de consommateurs demandent depuis de nombreuses années une solution judiciaire afin d'unifier les procédures contentieuses similaires disséminées partout en Europe, la réponse du législateur européen est à la mesure de leurs attentes : la création d'une *class action* à l'échelle de l'Union.

Bien qu'audacieuse, cette annonce n'est pas complètement originale. En effet, la *class action*, autrement nommée l'action de groupe, est déjà connue de nombreux systèmes juridiques. Venue des États-Unis où elle est plébiscitée depuis des années, elle désigne la procédure judiciaire par laquelle un grand nombre de consommateurs, ayant subi un même préjudice généré par un même professionnel, s'unit afin d'en obtenir la réparation. Déjà connue de 19 États

La class action à l'heure européenne

membres, elle a notamment été introduite en France par la loi dite *Hamon* du 17 mars 2014. Elle n'a cependant pas rencontré le succès escompté puisqu'elle n'a donné lieu qu'à 21 actions depuis sa création. L'édification d'une action d'envergure européenne pourrait bien donner un second souffle à cet instrument juridique sous-estimé.

C'est pourquoi, le rapporteur Geoffroy Didier a pu rappeler l'essence de cette innovation : « [l']objectif n'est pas de punir qui que ce soit, mais simplement d'indemniser les victimes d'un préjudice ». Cette idée s'inscrit dans le cadre de la « Nouvelle donne pour les consommateurs », une initiative de la Commission européenne d'avril 2018 qui vise à garantir une défense accrue des consommateurs européens. Dans cette optique, la Commission a également émis un premier projet de directive sur l'action de groupe européenne. Toutefois, cette proposition est

loin d'avoir remporté l'adhésion générale, faisant même l'objet de presque deux ans de débats entre le Parlement et le Conseil de l'Union avant de céder sa place à une seconde version datée du 30 juin 2020.

Ce second projet, produit cette fois par le Conseil de l'Union européenne, vise à harmoniser la *class action* à l'échelle européenne en créant un arsenal législatif nouveau. Ainsi, il propose que seules les « entités qualifiées », qui ne seront autres que des organisations de consommateurs ou des organismes publics indépendants à but non lucratif désignés par les États membres, puissent introduire des actions au nom des consommateurs. De plus, les domaines qui pourront donner lieu à des actions collectives se sont multipliés. On compte parmi eux, non seulement le droit de la consommation général, mais aussi les services financiers, les télécommunications, la protection des données personnelles, le tou-

risme et l'énergie.

Afin de dissiper toute crainte que l'action de groupe européenne ne connaisse les mêmes dérives que celle américaine, le rapporteur Geoffroy Didier a précisé que « [n]ous avons pris ce qui fonctionne aux États-Unis en laissant de côté les travers du système ». Aussi, la directive appliquerait notamment deux garde-fous contre les abus : le principe du « perdant payeur » qui impose à la partie déconfite de couvrir les frais que l'action a pu engendrer ainsi que la possibilité pour les juridictions et autorités administratives nationales de rejeter les affaires manifestement infondées.

Adopté en première lecture par le Conseil, ce texte doit encore être approuvé par le Parlement européen. Si tel est le cas, alors les États membres disposeront de deux ans afin de la transposer dans leur droit national et de six mois pour la faire appliquer.